

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Trieste, samedi 20 avril 1811.

ANGLETERRE.

Londres, 3 avril. Nous voyons avec peine qu'il se confirme que S. M. la reine est malade. On dit que sa maladie est une attaque de paralysie.

— Nous apprenons par un voyageur qui vient d'arriver de Cadix, qu'on y avoit reçu la nouvelle avant son départ, que le royaume du Pérou, s'étoit déclaré indépendant : l'esprit d'insurrection a éclaté d'abord à Lima, d'où il s'est répandu rapidement dans tout le reste du pays, non sans causer quelque effusion de sang.

— Le dernier gouverneur d'Asorga, Santociïdes, s'est sauvé de France où il avoit été mené prisonnier de guerre, et est arrivé à Cadix. La régence l'a nommé gouverneur de la Corogne, et le général Mahy a l'ordre d'aller à l'armée de Murcie.

Une lettre de l'Île de Léon du 8 mars dit : „ L'armée combinée s'avança de Tarifa à marches forcées, jusqu'à une petite distance du village de Chiclana, qu'occupaient les Français, et à-peu-près vis-à-vis duquel elle prit une position très-favorable pour faire halte, et se rafraîchir : mais hélas ! moins avantageuse pour combattre, l'approche d'une colonne française l'ayant bientôt obligée à en venir à une action, dont le plus grand choc tomba sur les Anglais, qui furent si mal soutenus par les Espagnols, qu'on ne peut rien faire de mieux que de ne point parler de leur conduite. „ L'auteur de la lettre, après avoir parlé de la durée de l'action et de la perte que nous avons faite, continue ainsi : „ On dit que la perte des Français est de plus de 2000 hommes. Je suis fâché de dire que l'on doit au général espagnol d'avoir échoué dans l'objet de l'expédition, qui étoit de faire lever le siège de Cadix. „

— C'est dans la matinée du 14 mars, entre huit heures et midi, que l'ennemi jeta 36 bombes dans la ville de Cadix : il y en eut une qui tomba au pied d'une maison ; elle y éclata sans faire de mal à aucun des habitans : une autre pénétra dans la cellule d'un moine à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu ; mais le solitaire qui s'y trouvoit logé eut le tems de s'échapper avant l'explosion.

Les blessés que le général Graham a raménés à Cadix ont été établis d'une manière aussi sûre que commode dans un magnifique hôpital tout près du bord de la mer, où les soins que l'on prend d'eux donnent la juste espérance qu'un grand nombre d'entr'eux seront bientôt rétablis.

— On assure que le général a été légèrement blessé dans la dernière bataille : circonstance dont il a dédaigné de parler dans sa dépêche.

(Moniteur.)

S U E D E.

Stockholm, 22 mars. Le Roi continue à être fort indisposé. S. M. est tourmentée sans cesse d'une toux violente et d'une grande difficulté de respiration. S. A. R. le prince héritaire s'est déjà mis à la tête des affaires.

(Gaz. d'Augsbourg.)

TURQUIE.

Constantinople, 20 février. L'armée du grand-visir reçoit tous les jours de nouveaux renforts. Elle est maintenant forte au moins de 50,000 hommes. Le seul Vely-bacha lui amène du côté de Schumla 60,000 autres combattans. Le Capitan-Pacha et Hosren-Pacha réussissent parfaitement dans l'objet de leur mission en Asie ; les détachemens des différens contingents qu'ils dirigent très-fréquemment au camp du grand-visir, en sont une preuve. Plus de 40 pelisses d'honneur et de 200 turbans d'honneur ont été envoyés par le Divan en Asie pour être distribués aux Pachas et gouverneurs qui se montrent attachés au grand-seigneur.

Du 25 février. Le Capitan-Pacha est entré hier dans notre port avec sa flottille. On travaille sans relâche à l'arsenal pour donner de nouveaux renforts à notre flotte. Les matins levés dans les îles de l'Archipel, arrivent ici en grand nombre sur des vaisseaux de transport. On croit généralement qu'au printemps prochain le seul Vely-Pacha, auquel on a attaché les hommes les plus expérimentés, tels que Bachinak-aga, Muktar-Pacha, et Aidini-Pacha, agira offensivement. Le grand-visir se tiendra à Schumla sur la défensive.

La défense d'exporter du bled de Constantinople n'a pas seulement été renouvelée ; on y a ajouté tant de rigueurs qu'on ne peut pas même transporter des grains dans les ports voisins de la mer noire.

Syrmiob, 8 mars. Indépendamment de Belgrade, les Russes ont encore occupé plusieurs places de la Servie, d'où ils semblent menacer la Bosnie. Les Bosniens qui voient le danger font de grands préparatifs, et tout fait présumer qu'on en viendra aux mains dans ces contrées. Le grand-seigneur a envoyé un firman qui enjoint à tout Bosnien en état de porter les armes, de se rendre sous les drapeaux du prophète. Le gouvernement turc voudroit faire envisager cette guerre comme une guerre de religion, ce qui la rendroit encore plus sanglante.

(Gaz. de Presbourg.)

P R U S S E.

Berlin, le 22 mars. Les mesures sévères qu'on a prises contre le commerce anglais dans tous les ports, ainsi qu'à Dantzick, nécessitent l'augmentation de la garnison de cette dernière place ; en conséquence, les troupes saxonnes qui se trouvoient à Stettin, sont parties pour s'y rendre. Elles seront remplacées par des troupes françaises, qui déjà sont en marche.

Du 27 mars. La nouvelle qu'on a lue dans plusieurs gazettes des états voisins, que S. M. le roi de Prusse a entrepris le voyage de Königsberg pour aller passer en revue les troupes qui se trouvent dans cette ville, est, au moins jusqu'à présent, sans fondement.

— Les différens états des provinces qui se trouvent rassemblés ici ont des conférences très-fréquentes. On ne peut pas pénétrer quels sont les objets dont ils s'occupent.

Du 2 avril. Les premiers transports des marchandises anglaises et denrées coloniales confisquées à Memel et Königsberg, sont partis d'ici le 22 du mois dernier. Les marchandises prennent la route de Magdebourg, pour être ensuite transportées en France. Sous peu d'autres convois suivront les premiers. La grande quantité de ces marchandises qui se trouvent dans les états prussiens et qu'on va maintenant exporter, fait remarquer une activité prodigieuse sur toutes nos rivières et nos grandes routes. (Cour. de Berlin.)

AUTRICHE.

Vient le 23 mars. S. M. I. a par une lettre, en date du 19, donné à M. le comte de Wallis, président de la chambre des finances, des pleins pouvoirs illimités, pour faire exécuter le nouveau plan de finances dans toutes ses branches, tant politiques que financières, et lui a adjoint pour cette administration, outre les conseillers qu'il pourra choisir lui-même parmi les membres de la chambre impériale, et des finances, les conseillers des chancelleries réunies de Bohême et d'Autriche, de la direction des comptes etc. Les différentes autorités de la chambre de Vienne et de celles des Provinces, sont subordonnées uniquement à ce ministre pour tout ce qui concerne l'édit du 20 février 1811.

Du 10 avril. Les lettres de la Serbie annoncent que le général en chef de l'armée russe, le comte Kamenski, est presque entièrement rétabli d'une fièvre putride et nerveuse, dont il a failli périr.

Du 15 avril. S. M. l'Empereur, accompagné des princes de la maison impériale, a assisté jeudi et vendredi, 11 et 12 avril aux cérémonies religieuses qui ont eu lieu à la Chapelle de la cour. Suivant l'ancienne coutume, S. M. a lavé le 11 les pieds à 12 vieillards, qui ensuite ont reçu de S. M. les présents d'usage.

— Le 7 de ce mois, Mr. le comte de Wedel Jarlsberg, ministre extraordinaire du Danemark près notre cour, est mort ici à la suite d'une fièvre inflammatoire. Le Danemark a perdu en cet homme respectable un fonctionnaire très distingué, et qui lui avoit rendu des services importants pendant une longue suite d'années. (Gaz. de Vienne.)

SUISSE.

Soleure, 27 mars. La diète helvétique extraordinaire, convoquée par S. Exc. le Landammann, à la demande de plusieurs cantons, s'assemblera le 27 avril prochain.

(Journ. de l'Emp.)

GRAND-DUCHE DE FRANCFORT.

Francfort, 3 avril. Le séquestre apposé sur les denrées coloniales et les cotons qui se trouvoient dans cette ville, est levé, et ces marchandises pourront être importées en France par Mayence, après avoir acquitté les droits, et à condition que les propriétaires recevront en échange des soieries qui seront exportées dans un délai déterminé. On se conformera à un règlement publié à cet égard. Le gouvernement français fait une remise de cinq cent mille francs sur la somme de quinze cent mille francs qui reste encore à percevoir pour droits des marchandises séquestrées, mais le million sera acquitté le 6 du mois, soit en espèces, soit en lettres de changes sur les principales maisons de Paris.

(Gaz. de Fr.)

ROYAUME D'ITALIE.

Milan, 23 mars. S. M. l'Empereur et Roi a daigné

adhérer à la demande de la ville de Milan et lui a permis d'envoyer une députation chargée de porter aux pieds du trône les félicitations de la ville à l'occasion de la naissance du Roi de Rome. La Députation quittera Milan après que les fêtes et réjouissances publiques qui doivent avoir lieu ici auront été célébrées. Elles sont indiquées pour lundi prochain.

(Journ. Italien.)

EMPIRE FRANÇAIS.

Hambourg, 30 mars. On vient de publier ici un décret impérial du 25 mars, relatif aux denrées coloniales du Holstein. En voici les dispositions :

NAPOLEON, etc.

Ayant voulu donner une preuve spéciale de notre bienveillance aux sujets du roi de Danemarck, nous avons autorisé par notre décret du 4 octobre dernier l'entrée des denrées coloniales entreposées dans le Holstein, et dont la déclaration auroit été faite dans le délai d'un mois, délai qui depuis a été prorogé. Mais considérant que la plupart des négocians qui ont fait ladite déclaration n'ont pas encore fait entrer leurs denrées, ce qui tendroit à laisser subsister une filière de communications ouvertes pour le commerce d'Angleterre; nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Tous les négocians qui se sont fait inscrire aux époques prescrites pour faire entrer des marchandises coloniales, qu'ils ont déclaré avoir dans leur magasin du Holstein, sont tenus de faire entrer ces marchandises avant le 20 avril prochain, et de se conformer d'ici à cette époque aux dispositions du décret.

2. Les marchandises coloniales provenant du Holstein, qui seront présentées après le 20 avril prochain, paieront 10 pour 100 au-dessus du droit fixé, et ce, jusqu'au 20 mai suivant; passé cette dernière époque (du 20 mai prochain), il est expressément défendu aux douanes de laisser entrer aucune marchandise coloniale provenant du Holstein; et toutes les marchandises coloniales qui pourront être saisies partout où elles se trouveront par nos douanes et par nos troupes, seront considérées comme appartenant au commerce anglais.

Demain dimanche, il sera célébré à Hambourg une fête solennelle à l'occasion de la naissance du Roi de Rome.

Paris, 7 avril. Aujourd'hui, après la messe, il y a eu présentation à la Cour.

S. M. a ensuite tenu le grand conseil d'administration de la Légion-d'Honneur.

— Un décret impérial du 6 avril, nomme 1^{er} président de la cour impériale de Dijon, Mr. le baron Larcher, président de la cour d'appel.

— Un autre décret de la même date nomme 1^{er} président de la cour impériale de Douay, Mr. le baron d'Haubersart, premier président de la cour d'appel, ancien substitut du procureur-général au parlement de Flandres.

Du 8 avril. S. M. a chassé avant-hier dans la forêt de Saint-Germain. Le roi de Naples, le grand-duc de Wurtemberg, le prince Borghese, le prince vice-roi, le duc de Conigliano, les généraux Morand et Wrede ont eu l'honneur de chasser avec S. M.

— On démolit plusieurs maisons rue Marceau, dans le quartier des Tuileries, notamment celle qui fait l'angle de cette rue et de la rue de Malte.

— Un décret impérial, en date du 7 avril, relatif à la classification des auditeurs, contient les dispositions suivantes :

Le nombre des auditeurs en service ordinaire, est fixé à 550. Ils seront divisés en trois classes, savoir: 80 de première, 20 de seconde, 180 de troisième.

La première classe se composera de 62 auditeurs attachés aux ministres et au conseil d'état; de 20 auditeurs remplissant les fonctions de sous-préfets d'arrondissemens de chefs-lieux de préfecture.

La seconde classe se composera de 60 auditeurs placés près des administrations; de 39 auditeurs remplissant les fonctions de sous-préfets d'arrondissemens de chefs-lieux de préfecture.

La troisième classe se composera de 68 auditeurs près des administrations; de 78 auditeurs remplissant les fonctions de sous-préfets d'arrondissemens de chefs-lieux de préfecture; de 34 auditeurs qui seront placés près des préfets de chacun des départemens qui seront désignés.

Les auditeurs de première classe prêteront serment entre les mains de S. M., en conseil d'état. Ils seront présentés à S. M., et ils jouiront de toutes les prérogatives accordées aux auditeurs par les réglemens.

Les auditeurs de première classe près les ministres et les sections du conseil d'état, exerceront les fonctions qui leur sont attribuées par les décrets et réglemens antérieurs.

Les auditeurs près le ministre des relations extérieures seront attachés à l'office des relations extérieures. Les auditeurs près le ministre de la police seront attachés à la section de l'intérieur.

Les auditeurs de première classe sous-préfets auront séance aux conseils de préfecture, et voix délibérative dans les affaires étrangères à la sous-préfecture du chef lieu. Ils concourront avec les conseillers de préfecture, pour le remplacement des préfets, en cas d'absence. Ils prendront rang immédiatement après le secrétaire-général.

Les auditeurs près les ministres et les sections du conseil d'état recevront un traitement de 2000 fr. sur les fonds du conseil. Les auditeurs sous-préfets d'arrondissemens de chefs-lieux de préfecture recevront le traitement de sous-préfet sur les fonds des préfectures.

Les auditeurs de première classe pourront, après un an d'exercice, être nommés à des places de secrétaires-généraux de préfecture, ou à des sous-préfectures d'arrondissemens qui ne sont pas chefs-lieux de département.

Les auditeurs de 2e. classe prêteront serment, en conseil et entre les mains du grand dignitaire président du conseil d'état.

Les auditeurs de 2e. classe près des administrations, et dont les fonctions n'ont point été déterminées par des décrets antérieurs, seront à la disposition des chefs des administrations près desquelles ils sont placés, pour faire tout ce qui leur sera prescrit pour le service de S. M.

Ils jouiront, sur les fonds des dites administrations, d'un traitement de 1000 fr.

Ils jouiront, sur les fonds des préfectures, du traitement de sous-préfet.

Les auditeurs de deuxième classe ne pourront passer à la première, qu'après deux ans d'exercice dans les fonctions qui leur sont attribuées.

Leur uniforme aura seulement, au collet et aux paremens, la broderie suivant les desseins déterminés.

Nul ne pourra être nommé auditeur de troisième classe, s'il n'est âgé de 21 ans au moins.

Les auditeurs de troisième classe seront admis à prêter serment, en conseil, et entre les mains du grand dignitaire président le conseil d'Etat, après avoir fait les justifications et subi l'examen prescrit par le décret du 26 décembre 1809.

Les dispositions de l'article 13 concernant les auditeurs de deuxième classe, sont communes aux auditeurs de troisième classe qui seront placés près des administrations.

Ils jouiront, sur les fonds des administrations, d'un traitement de 1000 fr.

Les arrêtés des auditeurs de troisième classe sous-préfets, seront exécutoires, pendant leur première année d'exercice, qu'après avoir reçu le visa du préfet.

Après cette première année d'exercice, ils auront voix et séance au conseil de préfecture, et concourront avec les conseillers de préfecture au remplacement des préfets, en cas d'absence.

Les auditeurs de troisième classe sous-préfets prendront rang après les conseillers de préfecture.

Ils jouiront, sur les fonds des préfectures, du traitement de sous-préfet. Ils prendront rang après les conseillers de préfecture. Ils jouiront d'un traitement de 500 fr. sur les fonds des préfectures.

Les auditeurs de troisième classe ne pourront passer à la seconde qu'après un an d'exercice dans les fonctions qui leur sont attribuées.

Leur uniforme aura, aux paremens et au collet seulement, la bague brodée suivant les dessins déterminés.

La liste des auditeurs de chacune des trois classes sera arrêtée par S. M., tous les ans, au mois de janvier.

Les auditeurs près les ministres et le conseil d'état, qui jouiroient, à raison d'autres fonctions, d'un traitement de 4000 francs et au dessus, n'auront droit à aucun traitement sur les fonds du conseil; toutefois il n'est rien innové à l'égard des auditeurs actuellement nommés, qui jouiront, en vertu de nos décrets antérieurs, des traitemens et prérogatives précédemment réglés.

Les auditeurs des trois classes, sous-préfets d'arrondissement, du chef-lieu exerceront leurs fonctions sous les ordres et la direction des préfets, lesquels pourront se réserver l'instruction et l'expédition de telles affaires ou parties spéciales d'administration qu'ils jugeront convenable.

Les maires de toutes les bonnes villes correspondront directement, pour toutes les affaires municipales, avec le préfet, sans l'intermédiaire du sous-préfet, excepté dans le cas d'une délégation expresse du préfet, laquelle sera limitée à l'objet et à l'époque pour laquelle elle sera donnée.

Les auditeurs exerçant en ce moment des fonctions administratives, judiciaires ou diplomatiques, et qui sont en service extraordinaire, seront regardés comme étant de première classe et en auront les droits et prérogatives.

A l'avenir, ils resteront dans la classe où ils seront au moment de leur nomination, s'ils ne sont promus à une classe supérieure par un décret spécial.

Du 9 avril. S. M. a tenu hier le conseil de commerce et des manufactures.

NOUVELLES DE L'ARMEE DE PORTUGAL.

Un aide-de-camp du maréchal prince d'Essling est arrivé à Paris. Il est parti le 23 mars de Celorico, où étoit le quartier-général.

Tous les magasins que l'armée avoit formés se trouvoient entièrement épuisés au 18 février. Les fourrageurs que l'on

envoyoit jusqu'à vingt lieues du quartier-général, ne rapportoient plus rien.

Le 2^{er} mars, l'on étoit réduit à entamer la réserve de biscuit, qui pouvoit, tout au plus, fournir pour quinze jours de vivres; et il n'y avoit aucune possibilité d'attendre la récolte, puisqu'on ne pouvoit espérer aucune ressource avant juin. Il ne restoit donc au prince d'Essling que trois partis à prendre.

Ou d'attaquer les Anglais dans les lignes de Lisbonne; mais les principes de la guerre lui défendoient de le faire tant que sa grosse artillerie ne seroit pas arrivée;

Ou de passer le Tage pour faire sa jonction avec l'armée d'Andalousie, et par-là se trouver en communication par la grande route avec Séville et Madrid, trouver ses moyens d'artillerie dans Badajoz, tirer ses vivres de l'Alentejo, changer sa ligne d'opération et tenir la double tête de pont que l'armée avoit construite sur la rive droite et sur la rive gauche du Zézère à Punhete.

Le général Eblé, par une activité et une vraie connoissance de toutes les ressources de son métier qui lui fait le plus grand honneur, ainsi qu'à l'artillerie de l'armée, étoit parvenu à construire 300 bateaux. On pouvoit donc jeter à-la-fois deux ponts sur le Tage, menacer d'un passage devant Punhete, l'effectuer plus bas, vis-à-vis Santarem, en se portant ensuite sur les derrières de la division du général Hill que les Anglais tenoient devant Punhete, ou réitérer l'armée anglaise dans Lisbonne par un mouvement par Leyria, et, par-là, l'obliger à rappeler la division Hill, afin de venir au secours de Lisbonne; enfin, profiter de ce mouvement pour jeter un pont aux environs de Punhete. Le Tage passé au moyen de l'une ou de l'autre de ces opérations, on se rouvrit en communication avec Séville et Madrid, et on pouvoit se renforcer de toutes les ressources de l'armée de l'Andalousie.

Le troisième parti qui se présentoit étoit de repasser le Mondego, se reportant sur Guarda, et se mettant en communication avec Ciudad-Rodrigo, où étoient les souliers, les effets d'habillemens, les munitions, les ressources de l'artillerie, les magasins et le trésor de l'armée, qui n'étoit pas payée depuis six mois.

Le 3 mars, le prince d'Essling se décida pour ce dernier parti.

Le 4, tous les bagages et les malades, chargés sur la grande quantité de mulets et de bourriques qu'avoit l'armée, se mirent en route et gagnèrent deux marches. L'arrière-garde fut confiée au duc d'Elchingen, qui, de Leyria s'avancant jusqu'à Moliano, menaça de tourner la position de Cartaxo. Le 10, l'arrière-garde se trouva à Pombal.

Nos tirailleurs qui étoient restés en avant de la ville, et l'avant-garde anglaise, s'engagèrent; ce qui donna lieu au combat de Pombal. Nos avant-postes se replièrent; l'avant-garde anglaise entra dans la ville. La 1^{re} brigade de la 1^{re} division du duc d'Elchingen marcha sur l'ennemi la baïonnette en avant, le chargea et tua ou blessa 4 à 500 hommes. Notre perte dans ce combat se monte à 5 hommes tués et 18 blessés. L'avant-garde anglaise n'avoit pas d'artillerie; l'artillerie de notre arrière-garde étoit en batterie et jouoit constamment contre elle.

Le 11, l'arrière-garde française étoit sur les hauteurs de Redinha. Le général anglais s'avança avec toute son armée; à deux heures après midi il déploya environ 25,000 hommes sous le feu de 40 de nos pièces, qui tiroient avec une grande activité. Tous les coups portoient dans la masse des ennemis sans qu'ils eussent démasqué aucune batterie. Le désordre se manifesta plusieurs fois dans leurs colonnes. Vers cinq heures leur artillerie arriva, et ils montèrent quelques batteries: on vit avec plaisir qu'une de leurs divisions manœuvroit sur leur droite pour tourner notre gauche par la vallée de Redinha, on la laissa faire. Aussitôt qu'elle fut suffisamment engagée, le 500. et le 275. de ligne marchèrent sur elle à la baïonnette, et la mirent dans une parfaite déroute. L'officier anglais qui commandoit fut tué. Le 30. de hussards fit une fort belle charge. La perte des Anglais, qui se sont trouvés plusieurs heures sous le feu de notre artillerie, a été consi-

dérable. Notre perte s'est montée à 30 hommes tués ou blessés.

Le 15, l'avant-garde s'est trouvée à Foz de Arome.

Notre artillerie étoit en position sur la rive droite de la Ceira, qui domine de beaucoup la rive gauche. On engagea fort adroitement l'ennemi dans une affaire d'avant-garde qui lui fut funeste. On l'attira sous le feu de l'artillerie de la rive droite; en même tems, le 390. et le 690. le chargèrent, et tandis que le village étoit pris et repris plusieurs fois, les colonnes anglaises étoient en butte à tout le feu de nos batteries. Le désordre se mit dans leurs rangs et se communiqua bientôt à toute la ligne ennemie fatiguée du désavantage d'une pareille position; quelques fuyards anglais arrivèrent jusqu'à Louza et Pinherios.

Le village de Foz de Arome resta à l'arrière-garde française.

Notre perte se monte à 200 hommes; celle de l'ennemi à 1200. Un officier-général anglais a été tué.

C'étoit le moment alors de marcher contre l'armée anglaise et de l'écraser. Cette résolution fut un instant agitée dans l'armée française; mais nous étions au 15; la retraite avoit commencé le 5. On n'avoit fait qu'une lieue et demie, ou deux lieues par jour; il ne restoit de vivre que pour deux ou trois jours à demi-ration. Il y avoit donc impossibilité de s'arrêter; on n'avoit pas un jour à perdre; l'armée continua son mouvement.

Le 17, l'arrière-garde eut entièrement passé l'Alva.

Instruit par les combats de Pombal, de Redinha et de Foz de Arome, l'ennemi ne se montra plus.

Ces trois combats ont été avantageux à l'armée française. Pas un seul caisson, pas une voiture de bagage, pas un malade n'est resté en arrière. On a mis douze jours pour aller de Santarem aux rives de Alva. Tous les mouvemens de retraite ont été calculés, non sur les mouvemens des Anglais, mais sur la nécessité des subsistances.

Enfin, le 22, l'armée étoit dans la meilleure position, et le soldat dans le meilleur esprit. Les convois partoient de Salamanque et de Ciudad-Rodrigo, et chaque jour l'armée recevoit des effets d'habillement, des souliers, et tout ce qui étoit nécessaire pour se refaire.

Ainsi, l'armée de Portugal a vécu six mois avec les ressources du pays; elle a changé de place lorsque toutes les ressources ont été épuisées, et que les difficultés des transports et des chemins ne laissoient aucun espoir de rien tirer des dépôts. Les mois qui précèdent la récolte sont, en général, les plus difficiles pour les subsistances, parce qu'alors les greniers sont vides; mais, à plus forte raison, ces difficultés ontelles dû exister dans un pays ennemi et déjà dévasté.

(Moniteur.)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Leybach, 18 avril. D'après une convention conclue entre les Cours de Saxe et de Bavière, le prix du port des lettres sortant du royaume de Saxe pour les Provinces Illyriennes a été fixé à 5 groschen ou 15 kreutzers de Saxe pour une lettre simple. Les lettres devront être affranchies. Il en est de même des lettres pour l'Italie, qui sont taxées à 7 Groschen ou 11 Kreutzers de Saxe.

Trieste, 19 avril. Mr. le Maréchal Duc de Raguse a été appelé au commandement du corps de Mr. le Maréchal Duc d'Elchingen à l'armée de Portugal. Mr. le Général Comte Bertrand, Aide de Camp de S. M. l'Empereur et Roi, doit lui succéder en qualité de Gouverneur Général de ces provinces.

— Pendant la 1^{re} quinzaine de ce mois, il est entré dans notre port vingt-huit bâtimens chargés de marchandises et denrées de diverses espèces, et venant de Pirano, Venise, Monfalcone, Porto-buso, Fasana, Isola, Patenzo, Zara, Spalatro, Rovigno, Lussin-grande, Cattaro, Muggia, Orsera, Chioggia, Cesenatico et Cittanova.